

sident d'un comité pourrait demander assez à l'avance à un ministre à quelles dates les réunions lui conviendraient.

Nous savons tous que les ministres sont occupés, mais ce ne sont pas des personnages à ce point importants qu'ils ne puissent assister aux réunions des comités lorsque les membres de la Chambre y sont. Lorsque je veux démontrer un point au sujet des prévisions budgétaires d'un ministre quelconque, je peux le faire en comité si le ministre est là. C'est à lui que je veux parler, et non pas à un secrétaire parlementaire. Si le ministre est absent, le comité devrait s'ajourner. A quoi bon se réunir et parler aux murs? C'est le ministre qui doit répondre du travail du ministère; c'est à lui que nous voulons parler.

De plus, certains fonctionnaires de l'administration des diverses directions devraient assister aux séances des comités. Ainsi, les trois paliers de gouvernement seraient associés au sein d'un comité et l'on pourrait étudier une question de façon constructive. L'agenda pourrait être dressé à l'avance.

• (7.40 p.m.)

Chaque député concerné connaîtrait au préalable les sujets à débattre, et le travail serait logiquement réparti. Différentes personnes auraient la responsabilité d'entamer les débats et se prépareraient en conséquence, que ce soit pour l'étude des crédits ou pour toute autre question. Toutefois, le travail des comités manque d'organisation à l'heure actuelle. On reçoit un avis fixant une séance à une heure donnée, on s'y rend et il n'y a pas de quorum. Je me suis rendu l'autre jour à un comité; après une demi-heure, il n'y avait pas toujours de quorum et nous avons dû sortir et enlever ailleurs un autre député afin d'avoir un quorum.

Tout le monde sait que pour faire fonctionner ces comités il faut donner aux députés l'occasion d'exposer leurs vues au ministre compétent et aux fonctionnaires des différents ministères; en d'autres termes, les députés veulent se réunir avec les ministres et les fonctionnaires pour les entendre exposer le travail accompli dans leurs différents ministères. Ils veulent aussi l'occasion de discuter avec le ministre des dépenses, etc., des ministères donnés, plutôt qu'avec quelqu'un d'autre, parce que c'est le ministre qui est comptable pour son ministère.

Tout ministre qui dirige un ministère du gouvernement devrait bien accueillir une occasion où dix ou quinze députés peuvent le rencontrer aussi bien que certains de ses hauts fonctionnaires afin qu'ils puissent en profiter pour causer. Bien entendu, toute la conversation serait consignée; mais le ministre tirerait un profit énorme d'un tel entretien. Je

[M. Kindt.]

dirai au ministre des Forêts et au ministre du Travail qui sont les deux seuls présents ici et qui probablement entameront le débat sur ce sujet, que si on veut faire fonctionner le Parlement et contenter les députés on doit se pencher sur les questions de base qui attireront l'intérêt des députés. Les 60,000 personnes qui m'ont envoyé ici n'ont pas voulu que je parle aux quatre murs d'une salle de comité sans la présence du ministre; jamais de la vie. Le ministre aussi n'a pas toujours assez de temps par ailleurs pour écouter mes opinions sur un sujet ou un autre. Si un des 15 députés et moi-même qui sommes appelés à faire partie d'un comité pouvons donner des conseils sur la tâche à accomplir par son ministère, le moment approprié serait lorsque nous sommes convoqués et que le ministre est en face de nous.

Si tout était organisé de cette façon, le ministre serait obligé d'être présent à chaque séance d'un comité. Cela réglerait le problème des présences, du quorum, et d'autres problèmes. J'irai même un peu plus loin. Les députés ne pourraient avoir plus de deux fois la permission de manquer les séances, sauf en cas de maladie ou de force majeure, autrement ils seraient rayés du comité et remplacés. On doit être un peu plus strict et un peu plus exigeant. C'est un peu comme la sève des arbres; elle coule dans deux sens, du cabinet du ministre aux députés et vice versa. L'exécutif en profite aussi et chacun est aiguillonné. Si on peut mettre ces gens d'accord et les rassembler dans un seul organisme, on recevra la meilleure collaboration possible des députés, et en plus, les différents secteurs du gouvernement seront mieux agencés.

Quant à la proposition tendant à soumettre cette question à l'étude du comité de la radio-diffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, il me semble qu'il vaudrait mieux la déférer à un comité spécial composé de députés ayant acquis une certaine expérience, au moins, du travail de comité et devant comprendre les représentants des divers partis. Les membres d'un tel comité pourraient alors présenter au gouvernement des recommandations renfermant les modifications susceptibles d'améliorer l'ordre et le genre des travaux.

Je suis persuadé—avec tout le respect que je vous dois que si les ministres voulaient se mettre à la tâche et étudier sérieusement cette proposition, ils s'apercevraient que les députés s'intéresseraient d'autant plus à leurs travaux, en sauraient plus long sur les mesures qu'ils prennent, les apprécieraient davantage